

ABSENCES POUR CONGÉS

Règlement intérieur

MULTI- ACCUEIL

CONFORMEMENT AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :

La famille doit aviser la structure de ses absences pour les congés prévus au contrat d'accueil :

- période scolaire : 2 semaines avant le 1^{er} jour d'absence
- période vacances scolaires : 6 semaines avant le 1^{er} jour d'absence
- période d'été du 1^{er} juin au 30 septembre : impérativement avant le 1^{er} mars.

NOM :

PRÉNOM :

Sera absent pour congés :

Nombre de jours de congés :

Attention compter les jours de garde initialement prévus au contrat

Du ---- / ---- / ----- au ---- / ---- / ----- inclus

Du ---- / ---- / ----- au ---- / ---- / ----- inclus

Du ---- / ---- / ----- au ---- / ---- / ----- inclus

Du ---- / ---- / ----- au ---- / ---- / ----- inclus

Le : ----- / ----- / -----

Signature :

Remis par les parents le : ----- / ----- / -----